

Mairie de Lacanau

Conseils de quartier

Compte rendu

Réunion publique du 24 Avril 2005 Conseil de quartier N°2 Secteur Lac

Le 24 Avril 2005, l'assemblée du Conseil de quartier N°2 s'est réunie sous la présidence des 5 membres du Conseil.

Présents

◆ **Les membres du bureau du Conseil du quartier**

M. BERNON, représentant
M. BREGNAC, représentant
Mme DABADIE, représentante
M.DACOSTA, suppléant
Mme THEILLAUD, suppléante

◆ **Une quarantaine de participants**

◆ **Les élus**

M.DARTIGUELONGUE, en charge du lac
M.LACOSTE, adjoint en charge des bâtiments
M. SELLEM, 1^{er} adjoint, en charge de la voirie

◆ **Intervenant**

Mme CANUT, service urbanisme

Excusés

M.LE MAIRE

Ordre du jour

- **Information prévention incendie**
- **Présentation du rôle du cadastre**
- **Implantation des réseaux de communications (téléphonie mobile et ADSL)**
- **Information projet centre médico-social**

PREVENTION INCENDIE

Le Conseil rappelle l'obligation de débroussaillage des propriétaires aux abords des propriétés sur une profondeur de 50m. Conformément à l'arrêté préfectoral du 1.06.1989, la gestion de la forêt par l'ONF ne décharge pas les propriétaires de l'obligation d'entretien dans la limite des 50 m de leur propriété.

Il suggère, à l'instar de quelques propriétaires de Longarisse, de contacter les services de l'ONF, pour faire procéder au nettoyage par une entreprise spécialisée.

PRESENTATION DU ROLE DU CADASTRE

Mme CANUT rappelle que le cadastre regroupe l'ensemble des documents d'urbanisme, réglementant l'occupation des sols et que tout permis de construire doit faire l'objet d'un affichage public. Suite à la réalisation de la construction, une visite de conformité en vérifie la régularité.

Pour répondre à une observation, il est rappelé que les barbecues maçonnés doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux.

Le service urbanisme est ouvert au public du Mardi au Vendredi de 14h à 17h.

IMPLANTATION DES RESEAUX DE COMMUNICATION

Concernant l'accès à l'ADSL Haut débit 512, un participant, professionnel de France Télécom informe de l'équipement du Moutchic et de Carreyre pour fin juin et de Longarisse avant la fin de l'année.

En matière de téléphonie mobile, France Télécom n'envisage pas d'extension de réseaux.

M.SELLEM informe d'une possible installation d'antenne par l'opérateur SFR.

Mme GISSON remarque que l'extension du réseau n'implique pas nécessairement une construction nouvelle et peut faire l'objet d'un raccordement à une structure existante.

PROJET DU CMS

M.SELLEM rappelle la délibération du Conseil municipal actant d'une part le principe de la vente du site à un investisseur, propriété du syndicat mixte et d'autre part portant sur le choix de cet investisseur.

Il informe l'assemblée de la mise en place d'un comité de pilotage, regroupant les élus, les membres de la commission d'urbanisme, les représentants du département et 3 associations canaulaises, soit l'APLO, l'ARL et l'association Vive la Forêt, chargé de la réflexion du devenir du site.

Pour répondre à un participant, M.SELLEM indique qu'il ne peut être répondu favorablement à une demande de cession de terrain formulée par plusieurs propriétaires voisins du site, en raison de la non-constructibilité du terrain

▣ OBSERVATIONS

UTILISATION DESCENTE A BATEAU DU VLG

M DARTIGUELONGUE rappelle que la descente à bateau située au VLG est accessible à tous, après information de l'utilisation auprès du Club de voile, chargé de son entretien.

Il indique qu'un travail de réflexion sur la convention portant sur la gestion de la descente à bateau sera prochainement engagé entre les différents utilisateurs.

INFORMATION REGLEMENTATION DU LAC

M DARTIGUELONGUE informe de la réalisation d'une plaquette d'information portant sur le fonctionnement du lac, prochainement communiquée aux différents utilisateurs.

Il rappelle l'existence de panneaux d'informations de la réglementation situés au port, à Lacanau ville et près du VLG à la Grande Escoure.

L'AMENAGEMENT DE LA PLAGES DE LA GRANDE ESCOURE

M DARTIGUELONGUE informe de la réalisation de l'aménagement de la plage prévoyant notamment une zone de stationnement réservée aux dériveurs et précisent qu'une réflexion est engagée conjointement par les élus, la police municipale et la gendarmerie quant à la création d'une fourrière à bateau.

PROPRETE PLAGES

M.SELLEM indique que les toilettes publiques des plages seront ouvertes pendant les vacances de printemps et informe de la mise en œuvre du tri sélectif sur la plage du Moutchic et du front de mer.

REFECTION VOIRIE LONGARISSE

M.SELLEM répond à une demande de réfection de la route de Longarisse en précisant que celle-ci fait partie des priorités inscrites au programme de réfection de la voirie.

L'AMENAGEMENT DE LA PATTE D'OIE AU MOUTCHIC

M.SELLEM confirme l'aménagement d'une patte d'oie paysager, entre Carreyre et Le Moutchic.

LACANAU, le 25 Avril 2005

Virginie RICHARD-LE BLOAS